



## **Abrogation de la loi travail : tous ensemble le 15 septembre**

Après un troisième recours au 49-3, la loi Travail a été définitivement adoptée le 21 juillet dernier. Le gouvernement a imposé son texte régressif, allant jusqu'à orchestrer la répression du mouvement syndical et de ses militant-e-s.

La loi Travail marque un recul des droits pour tous les salarié-e-s. Dans nos secteurs, elle affaiblit nos conventions collectives, difficilement acquises, au profit des accords d'entreprise. Elle accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement vers le moins-disant social pour les salarié-e-s.

Tout y passe, nos règles relatives à l'organisation du temps de travail, aux congés payés, au licenciement pour motif économique et à la politique de prévention menée par la médecine du travail... La loi Travail permet même Pôle emploi à procéder à des retenues sur les allocations des privé-e-s d'emploi pour se faire rembourser des allocations qui auraient été indûment versées, et ce, sans avoir recours au juge. Cette disposition avait été annulée. Le gouvernement la remet en place et la légalise.

Quant à l'emploi, les salaires et l'amélioration des conditions de travail, la loi Travail n'apporte aucune réponse de fond, alors même que ces questions restent des préoccupations majeures pour les citoyen-ne-s.

Compte tenu de ce contexte, le mouvement unitaire condamne ce texte et son adoption antidémocratique !

Le gouvernement, isolé de sa majorité parlementaire, met tout en œuvre pour casser les mobilisations.

Le 31 août dernier, ce sont deux militants CGT du Havre qui ont été interpellés, chez eux comme deux criminels, le jour de l'assemblée générale de rentrée en Seine-Maritime en présence de Philippe Martinez !

Nous ne devons pas céder à ces méthodes d'intimidation. Nous condamnons vivement la répression dont les militant-e-s syndicaux font l'objet depuis plusieurs mois !

Le SNJ-CGT se joint à l'appel des organisations syndicales de salarié-e-s et de jeunesse CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, Unl et Fidl à poursuivre massivement la mobilisation pour réussir la journée d'action du 15 septembre en vue d'obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Des préavis de grève pour cette journée de mobilisation ont été déposés.

## **Manifestation unitaire jeudi 15 septembre 2016 Paris à 14H de la place de la Bastille à la place de la République**

**RDV journalistes derrière le ballon de l'UD de Paris**

Montreuil, lundi 12 septembre 2016